



Extrait du registre des délibérations
du Conseil de la Communauté de
Communes Touraine Vallée de l'Indre

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 12 MAI 2022**

N°D2022_080

**OBJET : AVENANT N°4 AU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE D'EAU
POTABLE DE LA COMMUNE DE SORIGNY**

Date de convocation : le 6 mai 2022
Nombre de conseillers en exercice : 55
Nombre de conseillers présents : 36
Nombre de conseillers représentés : 10
Nombre de conseillers votants : 46

Le douze mai deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à Sorigny, sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON.

Conseillers communautaires présents :

Monsieur Eric LOIZON Président, Mesdames Monique ARCHAMBAULT, Marie-Annette BERGEOT, Delphine BERRING, Bénédicte BEYENS, Agnès BUREAU, Christel DUCLOS, Anne-Sophie FERNANDES, Sylvia GAURIER, Sylvie GINER, Aline JASNIN, Marlène LABRUNIE, Josiane LE BRONEC, Stéphanie LEFIEF, Sandrine PERROUD, Katia PREVOST, Sylvie TESSIER, Béatrice TILLIER, Messieurs Joël BADILLER, Fabien BARREAU, Olivier BOUISSOU, Franck CHARTIER, Stéphane de COLBERT, Frédéric DUPEY, Patrice GARNIER, Jean-Christophe GASSOT, Jean-Jacques GAZAVE, Laurent GUENAULT, Alain JAOUEN, Pierre LATOURRETTE, Didier LAUMOND, Philippe MASSARD, Jean-Michel PAGÉ, Laurent RICHARD, Eric RIVAL, Alexandre TRUISSARD.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Nathalie BERTON donne pouvoir à Jean-Christophe GASSOT
Jérôme BIROCHEAU donne pouvoir à Stéphane de COLBERT
Olivier COLAS-BARA donne pouvoir à Sylvie GINER
Romain DEGUFFROY donne pouvoir à Marlène LABRUNIE
Isabelle DELACÔTE donne pouvoir à Eric LOIZON
Michelle DUVAULT donne pouvoir à Frédéric DUPEY
Frédéric GRILLET donne pouvoir à Bénédicte BEYENS
Séverine HEFTI-BOYER donne pouvoir à Olivier BOUISSOU
Patrick MICHAUD donne pouvoir à Laurent GUENAULT
Sophie SEIGNEURIN donne pouvoir à Eric LOIZON

Conseillers communautaires absents excusés :

Valérie ANDRÉ, Dominique BEAUCHAMP, Jean-Luc CADIOU, Eric DELHOMMAIS, Emmanuel DUFAY, Alain ESNAULT, Patrick NATHIE, Alain PATRICE, James RIO.

Secrétaire de séance : Olivier BOUISSOU

La Commune de Sorigny a confié à la société VEOLIA l'exploitation de son service public d'eau potable par contrat de délégation ayant pris effet au 1^{er} janvier 2013 et se terminant le 31 décembre 2022.

La Communauté de communes a équipé et mis en service, fin 2021, le forage F2 sur ISOPARC.

Par ailleurs, la nouvelle instruction du 29 avril 2020 relative à la gestion des risques liés au relargage de Chlorure de Vinyle de Monomère (CVM) dans les réseaux d'eau potable, positionne la Personne Responsable de la Production et Distribution de l'Eau (PPRDE) en l'occurrence Touraine Vallée de l'Indre, au centre du dispositif de gestion du risque CVM, tant au stade de la gestion préventive du risque, qu'au stade de la gestion corrective des situations de non-conformité. Ainsi, le dispositif prévoit la réalisation du suivi analytique sur 9 points du réseau.

Dans ce contexte, Touraine Vallée de l'Indre a demandé au Déléataire de l'assister dans la mise en œuvre des mesures de gestion préventive du risque CVM telles que prévues dans l'instruction du 29 avril 2020.

L'incidence sur les tarifs est la suivante :

	Avant avenant	Après avenant
Abonnement	39,22 €	23,80 €
Part proportionnelle	0,538 €	0,720 €/m ³

Soit une augmentation de 6,42 €/an pour une facture 120 m³.

Ainsi, ce nouveau dispositif doit se caractériser par le biais d'un avenant au contrat de délégation de service d'eau potable.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT qu'il convient d'intégrer les nouvelles charges dues à la mise en service du forage F2 dans la rémunération du concessionnaire et que ce dernier est le mieux à même pour réaliser les analyses prévues par l'instruction du 29 avril 2020 ;

CONSIDERANT le projet d'avenant n°4 ci-joint ;

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°4 au contrat de délégation du service d'eau potable de la commune de Sorigny, tel que proposé ;
- **D'AUTORISER** M. le Président ou son représentant à signer l'avenant n°4 et tous les documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme,

